

tique médicale légale, l'autopsie étant ordonnée un temps plus ou moins long après la mort, alors que la putréfaction est en général très avancée. Or, la putréfaction des poumons s'accompagne souvent de la production de gaz qui restent emprisonnés dans le parenchyme pulmonaire et qui peuvent fausser les résultats de l'épreuve hydrostatique.

MM. Desconat et Bordas ont, il est vrai, soutenu que la putréfaction gazeuse ne prend naissance au niveau des poumons que si l'enfant a respiré, et si l'air a apporté jusqu'aux alvéoles les germes anaérobies. S'il en était ainsi, chaque fois que les poumons surnagent, on pourrait affirmer que le nouveau-né a respiré. Mais d'autres expérimentateurs, tels que Orfila, Devergie, Dallemogne et les auteurs ont pu obtenir la putréfaction gazeuse des poumons de fœtus humains ou animaux mort-nés.

C'est donc très justement que les médecins légistes s'abstiennent de tirer aucune conclusion de l'épreuve hydrostatique, chaque fois qu'ils soupçonnent l'existence de la putréfaction gazeuse des poumons, à moins que les fragments de poumons fortement comprimés ne surnagent. Malheureusement, en pratique, les fragments après compression vont souvent au fond, même quand l'enfant a respiré. Pour douze poumons de nouveaux-nés, ayant respiré, que les auteurs ont examinés à ce point de vue, huit fois l'épreuve hydrostatique, pratiquée correctement, a donné des résultats douteux. Il est donc établi que l'épreuve hydrostatique, correctement exécutée, conduit trop fréquemment à des conclusions dubitatives.

Les auteurs indiquent un procédé d'examen plus précis, à savoir la docimasie pulmonaire *chimique*. Ils ont extrait et analysé les gaz du poumon chez six nouveau-nés ayant respiré, et chez trois mort-nés. Ils ont constaté que, chez les premiers, la teneur en azote des gaz extraits du poumon est toujours supérieure à 50 pour 100, qu'elle est toujours inférieure à 15 pour 100 chez les mort-nés. Dans un cas seulement, ils ont obtenu un résultat douteux, la teneur en azote étant de 30 pour 100; mais il s'agissait d'un cas réellement douteux, l'enfant ayant vécu deux heures sans que la respiration parvint à s'établir complètement.

Malgré la netteté des résultats obtenus, la docimasie pulmonaire chimique ne leur paraît pas susceptible d'être appliquée immédiatement en médecine légale, parce que la composition des gaz qui prennent naissance dans le poumon des mort-nés est encore ignorée. Ils proposent donc un autre procédé d'examen, qui consiste dans l'étude histologique du poumon. La docimasie pulmonaire *histologique* est une méthode sûre, fidèle, et qui ne les a jamais laissés dans l'incertitude, même en présence de poumons putréfiés.

E. P. CHAGNON.

PEDIATRIE

Un cas de collapsus grave au cours de l'eczéma chez le nourrisson. MM. BOULLICHE et GRENET, *Gazette des hôpitaux*, Paris, 26 juin 1906.

Il y a un rapport entre l'apparition d'accidents généraux graves et le brusque affaissement d'une éruption eczémateuse chez le nourrisson : l'observation suivante le démontre.

Il s'agit d'un enfant de 14 mois, appartenant à une famille aisée et bien portante, nourri au sein, qui est porteur d'un eczéma suintant de la face depuis